

PAGES SPÉCIALES
« PARENTS DANS LE VAL D'OISE »

Le magazine de la FCPE
Pour l'enfant vers l'homme

la revue DES
parents

ISSN 023-0232

Revue des Parents n° 386
Février 2013

ACTU 95

« Liberté, Égalité, Fraternité » pour tous

Sommaire :

Les principes de la République « Liberté, Égalité, Fraternité » sont un droit pour tous les enfants et toutes les familles.

Nous vous souhaitons à tous une Bonne et Heureuse année 2013. Cette année doit être l'arrêt de toutes les ségrégations.

Rarement, on aura vu autant d'activité au Ministère de l'Éducation comme en cette fin d'année 2012. En trois mois, Vincent Peillon et son équipe ont mené au pas de course une vaste consultation (la concertation), une négociation tous azimuts et la rédaction d'une loi d'orientation qui associe une vision de l'École à un texte réglementaire.

Cette loi d'orientation sera accompagnée d'autres lois, d'autres décrets et circulaires pour la compléter.

En trois mois, il a fallu trouver le point d'équilibre sur des questions aussi importantes que la formation des enseignants, la distribution de milliers d'emplois, l'ouverture de concours de recrutement, la réorganisation du numérique éducatif, de nouvelles relations entre l'État et les collectivités territoriales et jeté les bases d'une réforme pédagogique. Tout cela en intervenant aussi sur une multitude de points précis comme l'histoire-géo en terminale S ou les programmes de SES. Toutefois, **il faut que 2013 soit l'année du changement pour l'École** et pour nos enfants.

1. Scolarisation à deux ans : Le prioritaire non prioritaire...

On le sait : la scolarisation précoce des enfants dès 2 ans est bénéfique pour les enfants issus de milieu défavorisé. Or, la scolarisation des deux ans a été divisée par deux dans les zones d'éducation prioritaire entre 1999 et 2011.

Les chiffres désastreux dans le Val d'Oise doivent être inversés car nous ne franchissons même plus la barre des 25% d'enfants de moins de 2 ans scolarisés. La FCPE demande la scolarité obligatoire de 2 ans à 18 ans.

2. Les rythmes scolaires

Le projet de décret sur les rythmes scolaires laisse le choix aux DASEN (directeurs académiques des services de l'Éducation nationale). Il a été soumis au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE), le 8 janvier, au sein duquel la communauté éducative a demandé des éclaircissements, des amendements pour préciser des points importants.

Le projet de décret fixe le temps de travail des élèves sur la semaine scolaire. Il fixe celle-ci à "24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées" au lieu de 8 depuis la réforme Darcos de 2008.

Les journées d'enseignement sont définies dans l'article 3. C'est le mercredi matin qui est la norme et les journées ne doivent pas compter

ACTU 95
PAGE I et II

Les bourses au mérite
PAGE III

L'orientation, c'est maintenant
PAGE IV et V

Refondation : les rythmes scolaires où en est on ?
PAGE VI

Enfants et écrans : Grandir dans le monde numérique
PAGE VII

Directeur de la rédaction : Bruno Brisebarre
101 rue du Brûloir – 95000 CERGY Tél : 01.30.32.67.67
www.fcpe95.fr mail : fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

.../....

plus de 5 heures 30 maximum par jour et 3h30 le mercredi matin. La pause méridienne doit durer au minimum 1h30. Cependant l'article 5 prévoit des dérogations portant sur la durée des journées ou le passage du mercredi matin au samedi matin si le DASEN l'accepte.

Certaines communes ont annoncé leur volonté de passer à la semaine de quatre jours et demi dès septembre 2013. Il s'agit d'Angers et NantesLa ville de Paris a ajouté 5 millions d'euros supplémentaires à son budget 2013 pour la mise en place pour la période septembre-décembre 2013. De son côté, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) s'est prononcée en faveur de la réforme dans l'intérêt des élèves, de l'Ecole et d'une meilleure articulation du scolaire et du périscolaire.

D'autres grandes villes ont estimé ne pas avoir le budget nécessaire et donc insisté sur les 250 millions d'euros promis par l'Etat. Pour nous, cette dotation de 250 millions a bel et bien été décidée afin d'aider les communes en difficultés, du fait de leur petite taille, de leur éloignement ou de leurs faibles ressources fiscales. Il serait donc normal que l'essentiel du montant alloué leurs reviennent.

Nous vous rappelons que depuis 2008, certaines communes, dont les villes de Toulouse, Poitiers, Niort ont fait le choix de la semaine de 4 jours et demi.

Face à ce mouvement en faveur des enfants, d'autres agissent et font aussi pression. Nous enverrons un courrier à l'ensemble des sénateurs et députés du Val d'Oise afin de les rencontrer. Nous pouvons et devons encore agir auprès de l'ensemble de la communauté.

Nous vous rappelons que la France est le pays où les écoliers ont les journées de travail les plus chargées et les semaines les plus courtes, le tout s'articulant sur un nombre de semaines lui-même plus restreint, que la France recule dans les études internationales autant dans les résultats sur les apprentissages que sur le bien être à l'Ecole.

Mais nous savons que la semaine de 4 jours a aussi considérablement dégradé les conditions de travail des enseignants, de l'aveu même de bon nombre d'entre eux, leur imposant des journées beaucoup plus denses et éprouvantes et une course contre le temps très insatisfaisante sur le plan pédagogique.

3. Secourisme et natation dans le premier degré Dans le second degré, de leur qualification en sauvetage aquatique et en secourisme"

Un décret publié le 30 décembre et immédiatement entré en vigueur, soumet les personnels recrutés pour assurer, dans le premier degré, l'enseignement de l'éducation physique et sportive à une exigence de qualification en natation et en secourisme. Il détermine les conditions dans lesquelles ils doivent justifier de ces qualifications. " Les personnels relevant du ministre chargé de l'éducation assurant l'enseignement de l'éducation physique et spor-

tive doivent justifier avant leur recrutement dans le premier degré, de leur qualification en natation et en secourisme.

Nous en sommes ravis.

Toutefois, quand nous voyons que dans le Val d'Oise, le budget des collèges se fait une nouvelle fois à la baisse après celle de la DGH. Ces baisses empêchent nos enfants de se rendre à toutes activités sportives qui se font avec leur professeur sur les lieux sportifs éloignés de leur établissement

Le programme « savoir nager en 6^e » n'est plus appliqué.

4. Le ministère proposait une école vraiment numérique ?

La stratégie numérique proposée par le ministre de l'Education est bien modeste, voire frileuse. Ce qui ressort surtout des annonces et des commentaires c'est que le numérique ne doit pas changer l'école qui existe, mais au contraire renforcer celle qui existe déjà depuis deux siècles: "Le numérique peut aider l'École dans l'accomplissement de ses missions fondamentales". A cela d'ajouter l'habituel couplet sur l'esprit critique et l'éducation aux médias, qui engloberait une éducation au numérique (où l'inverse). Il suffit de lire la liste des nouveaux services proposés pour se rendre compte qu'il s'agit de ne pas poser la question "fondamentale", celle des missions de l'école à l'ère du numérique. **La FCPE demande qu'une politique numérique soit mise en place en 2013.**

5. S'insérer à la sortie du secondaire : Tout dépend de la filière

En 2012, le taux de chômage des jeunes sortis de l'enseignement professionnel secondaire trois ans plus tôt varie de 3 % à 45 % selon la spécialité de formation. Si les bacheliers accèdent plus facilement à l'emploi que les titulaires d'un CAP ou d'un BEP, l'approche par le seul niveau de diplôme s'avère donc réductrice pour analyser l'insertion. L'évolution des métiers explique certaines difficultés, et vient interroger la pertinence de l'architecture de l'offre de formation dans certains domaines.

Les choix de la formation doivent être mis en place en donnant des moyens à chacun de nos enfants.

6. Enseignement privé: les nouveaux taux de la contribution de l'Etat

Le Journal Officiel du 3 janvier publie les nouveaux taux de la contribution de l'Etat aux dépenses des établissements privés. On assiste en général à une hausse de 2% des montants par élève. Ne revenons pas sur le combat Ecole publique / Ecole privée.

2013 doit être l'année du changement pour l'école et les parents doivent continuer à se battre et ne rien lâcher sur les valeurs défendues par la FCPE.

Bruno BRISEBARRE
Président de la FCPE 95

Les bourses au mérite

Ce sont des bourses d'état attribuées aux élèves de troisième, déjà boursiers et qui obtiennent leur Diplôme National du Brevet. Elles sont attribuées pour toute la durée des études au Lycée et sont d'un montant fixe de 800€ par an.

Les modalités d'obtention sont les suivantes :

- Bénéficiaires de droit (mention Très Bien ou Bien au DNB)
- Elèves proposés par les principaux des Collèges (ayant obtenus leur DNB)
- Liste complémentaire d'élèves (classés selon leurs notes au DNB)

Ce sont en tout 2030 bourses qui sont proposées pour le Rectorat de Versailles, gérées par l'Inspection Académique de l'Essonne qui les répartit sur les quatre départements du Rectorat.

Pour le Val d'Oise ont été attribuées :

- 263 bourses au mérite pour les bénéficiaires de droit
- 110 bourses au mérite sur proposition des Principaux des Collèges
- 226 bourses au mérite pour la liste complémentaire.

Le Val d'Oise compte beaucoup moins de propositions des Principaux que les autres départements : il faut les alerter sur ce point, puisque ce sont 800 bourses prévues qui n'ont pas été attribuées par le Rectorat, soit au moins 200 pour le Val d'Oise par manque de candidats signalés.

Les bourses d'état, comme les bourses au mérite, peuvent être supprimées (problèmes de discipline : 9 suppressions en cours sur le Rectorat de Versailles) suspendues (pour absentéisme de plus de 15 jours : 70 bourses pour le Rectorat) ou annulées (pour déscolarisation : une centaine tout les ans)

Quelques chiffres sur les bourses d'état dans notre département :

- Sur 56574 collégiens, on compte 14366 boursiers, soit 25% et en augmentation de 4 % par rapport à 2011
- Sur 39082 lycéens, on compte 7018 boursiers, soit 18%, en augmentation de 4,5% soit 1000 lycéens de plus par rapport à 2011.

La forte augmentation des élèves boursiers sur notre département n'est que la confirmation de la dégradation de la situation financière et sociale de la population. La suppression des aides du Conseil Général à nos lycéens (bourse et carte de transport) ne fait qu'accroître les difficultés rencontrées par les jeunes Val d'Oisiens dans la poursuite de leurs études et le choix de leur formation.

Laurent JOLLY



CONGRES DEPARTEMENTAL

Le congrès départemental de la FCPE 95 aura lieu le samedi 1er juin 2013 au collège Jacques Yves COUSTEAU de Méry Sur Oise

Lors de ce congrès des postes d'administrateurs seront à pourvoir, si vous désirez être candidat votre conseil local doit déposer votre candidature.

L'orientation, c'est maintenant

Pour réussir son orientation, il est important de s'y intéressé le plus rapidement possible car le chemin n'est pas toujours simple.

Ne pas hésiter à se rendre aux portes ouvertes des différents établissements, que ce soit pour un enseignement général/technologique ou professionnel. Il est important pour les élèves de voir les différentes possibilités qui s'offrent à eux.

Contrairement à ce que l'on peut penser, la filière « pro » n'est pas d'accès facile. Bien souvent on y accède sur dossier.

Le professeur principal de votre enfant peut vous aider dans vos démarches, mais n'hésitez pas à rencontrer la conseillère d'orientation psychologue de votre établissement. Les CIO peuvent, également, vous recevoir.

Les salons « étudiants » sont aussi de bons moyens d'obtenir des informations.

Pour les élèves de 3ème :

Avant le conseil de classe du second trimestre une fiche navette demandant les vœux de votre enfant vous sera remise. Lors du conseil de classe celui-ci émettra un avis. Si vos choix ne sont pas validés par le conseil de classe, alors une phase de dialogue s'engage.

Au 3ème trimestre vous devrez de nouveau réitérer des vœux. Ils peuvent être identiques à ceux du 2nd trimestre, mais ils peuvent aussi avoir évolué. De nouveau le conseil de classe émettra un avis, si celui-ci n'est pas conforme à vos souhaits une nouvelle phase de dialogue s'enclenche. En cas de désaccord entre vous et l'établissement vous pouvez faire appel, mais attention la commission d'appel ne statue que sur les choix inscrits sur la fiche navette.

Pour les élèves de Terminale :

Le site d'orientation post bac est ouvert. On peut dès maintenant consulter les informations du site sur la procédure et l'offre de formation. APB est utilisé chaque année par près de 750 000 élèves de terminale.

SCANNEZ avant tout la fiche faisant apparaître l'INE et prévoyez une adresse mail valide pour votre enfant

- Affichez le calendrier : VEILLES aux DATES, n'attendez pas le dernier moment.
- Soyez là pour réfléchir et soutenir vos enfants : ils ont beau être autonomes et responsables, la procédure Affectation Post Bac est suffisamment complexe et contraignante, le stress du Bac est assez profond, ils auront BESOIN de vos avis, de vos recherches pourquoi pas, de vos conseils matériels.

- Car toute validation est DEFINITIVE ; aucun droit à l'erreur.
- Donc PAS de précipitation !

Dans un 1er temps, vérifiez que le lycée a bien rentré les notes et 3 bulletins de 1ère et celui du 1er trimestre de terminale et que les coordonnées sont correctes : sinon à corriger au plus vite auprès du CPE.

Même si vos enfants optent pour une filière privée hors APB, ils ont l'OBLIGATION de s'inscrire car de toute façon, s'ils ne sont pas admis dans ces filières, ils ne pourront pas après être intégrés ailleurs, public ou privé, hors procédure.

Il faut mettre en place une stratégie. Les universités et les écoles ne traiteront que les dossiers complets, « propres » et que ceux qui auront respecté la procédure (pour les dossiers papier prévoir une pochette plastique transparente blanche, neuve et ouverte sur le côté) .

Les élèves pourront faire 36 vœux au maximum, 12 maximum par filière.

Vous aurez à CLASSER les vœux : ce classement est DETERMINANT (mais ni le lycée, ni les écoles ne connaissent l'ordre que les élèves ont privilégié ; on peut affirmer à chaque école qu'elle a été demandée en 1er choix, nul ne peut vérifier).

Les élèves ont à se connecter OBLIGATOIREMENT et ils ont à REpondre aux ECOLES et UNIVERSITES ; SINON ils sont démissionnaires !

Il est DECONSEILLE voire INTERDIT de répondre « NON, MAIS ».

On peut répondre « OUI, MAIS » jusqu'à la TROISIEME PHASE (pour les formations en alternance, il faut attendre d'avoir trouvé un patron ...).

DES QUE le Vœu est validé par L'école ou université, le candidat DOIT ACCEPTER la PROPOSITION ; rien n'est automatique.

Dès l'obtention du Bac, l'élève avec Carte d'Identité et CONVOCATION va retirer son attestation là où sont affichés les résultats.

Dès lors, il faut CONFIRMER son INSCRIPTION dans les Universités et Ecoles.

Si le Bac n'est pas obtenu, le candidat adresse à son lycée d'origine une lettre de motivation avec les bulletins

A priori, le lycée devrait pouvoir accueillir les redoublants

Catherine COURT
Véronique BERTHOUMIEU

Adresses et sites utiles pour l'orientation

Ci-dessous la liste des Centres d'Informations et d'Orientation (CIO) du Val d'Oise :

C.I.O.	ADRESSE	COORDONNÉES
ARGENTEUIL	27, boulevard Jeanne d'Arc 95100 Argenteuil	Tél. : 01 30 76 29 47 Fax : 01 30 76 16 67 cio-argenteuil@ac-versailles.fr
CERGY	1, place des Arts 95001 Cergy Cedex adresse postale = BP 40034	Tél. : 01 34 33 37 00 Fax : 01 30 73 87 84 cio-cergy@ac-versailles.fr
ERMONT	37 bis, rue Maurice Berteaux 95120 Ermont	Tél. : 01 34 15 71 60 Fax : 01 34 15 29 04 cio-ermont@ac-versailles.fr
GONESSE	5, avenue François Mitterrand 95500 Gonesse	Tél. : 01 34 45 15 70 Fax : 01 39 87 11 37 cio-gonesse@ac-versailles.fr
MONTMORENCY	27, rue Ferber 95160 Montmorency	Tél. : 01 34 12 51 51 Fax : 01 34 28 25 78 cio-montmorency@ac-versailles.fr
PONTOISE / L'ISLE-ADAM	Clos de l'Etoile 8, rue Berthelot 95300 Pontoise	Tél. : 01 30 30 07 11 / 41 56 Fax : 01 34 20 01 26 cio-pontoise@ac-versailles.fr
SARCELLES	2, rue Fernand Léger 95200 Sarcelles	Tél. : 01 34 38 36 70 Fax : 01 34 38 36 80 cio-sarcelles@ac-versailles.fr
TAVERNY	2, place de la Gare 95150 Taverny	Tél. : 01 39 95 83 04 Fax : 01 39 32 10 65 cio-taverny@ac-versailles.fr

- ⇒ **Académie de Versailles** : <http://www.ac-versailles.fr>
Dans la rubrique « A consulter » une page est dédiée aux portes ouvertes (collèges, lycées, universités, grandes écoles,)
- ⇒ **ONISEP** : <http://www.onisep.fr/>
- ⇒ **Eduscol** : <http://eduscol.education.fr/>
- ⇒ **Café pédagogique** : http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/leleve/Pages/2012/129_6.aspx
- ⇒ **APB** : <http://www.admission-postbac.fr/>

Session 2013 d'Admission Post Bac (APB)

Inscription, vœux et liste ordonnée de vœux : Du **20 Janvier** au **20 mars** pour toutes les formations.

Date limite de validation et d'envoi des dossiers-papier : Le **02 avril**

Consultation, par les candidats, de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature : Du **07 mai** au **09 mai**

Possibilité de modifier son classement hiérarchisé de vœux : Du **20 janvier** au **31 mai**

Phases d'admission : consultation et réponse des candidats :

- Première phase : le 13 juin à partir de 14h / **consultation et réponse jusqu'au 18 juin 14h**
- Deuxième phase : le 27 juin à partir de 14h / **consultation et réponse jusqu'au 2 juillet 14h**
- Troisième phase : le 14 juillet à partir de 14h / **consultation et réponse jusqu'au 19 juillet 14h**

Refondation : les rythmes scolaires où en est on ?

Dans l'annexe du projet de loi de la refondation de l'école de la République qui doit venir prochainement devant l'Assemblée Nationale, et en ce qui concerne les rythmes, le Ministre précise : « La réforme des rythmes sera engagée dès la rentrée scolaire de 2013 et achevée à la rentrée 2014 dans le premier degré ». Elle consistera à revenir à neuf demi-journées de classe, pour instaurer une continuité dans la semaine scolaire et pour mieux organiser les apprentissages. La matinée d'enseignement supplémentaire prendra place le mercredi, sauf dérogation sollicitée auprès des autorités académiques. Elle permettra d'alléger les journées de classe et, en répartissant mieux le temps scolaire, d'améliorer l'efficacité des apprentissages.

Enfin, cet aménagement permet à l'école d'assurer l'aide au travail personnel, pour tous les enfants dans le temps scolaire, et d'offrir à de petits groupes d'élèves, après le temps de classe des activités pédagogiques complémentaires.

La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial et doit conduire à mieux articuler les temps éducatifs et les temps péri éducatifs et par conséquent, à coordonner les actions de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes œuvrant dans le champ éducatif.

Ne nous laissons pas enfermer dans un débat sans fin sur l'école le mercredi matin ou le samedi matin (cette possibilité reste ouverte) ou sur le zonage des grandes vacances.

C'est sur le contenu et l'organisation de la journée des élèves qu'il faut s'attacher.

C'est donc sur le projet éducatif territorial (ou local) qu'il nous faut travailler et convaincre.

Le temps dégagé par la demi-journée d'école supplémentaire ne doit pas être un simple « raccourcissement » des autres journées (par exemple terminer les cours à 15h30).

Pour la FCPE il est hors de question de commencer avant 8h30 et de finir avant 16h30 ou 17h00.

C'est donc au sein de la journée que des intervenants devront prendre en charge les élèves.

Si on se réfère aux chronobiologistes, c'est le matin et après 15h00 que les élèves sont le plus réceptifs à l'enseignement.

C'est sur le temps d'une « pause » méridienne plus longue (de 11h30 à 15h00 ou de 12h à 15h00) que le périscolaire devra intervenir. Il faudra que ces interventions soient liées au projet éducatif global proposé par les enseignants, les parents et les élus, qu'il soit mené par des professionnels (éducateurs, enseignants, associations reconnues).

Il faudra veiller aux disparités entre territoires (petites communes, communes rurales...) et exiger de l'état et du conseil général des moyens pour appliquer réellement cette réforme. Faire jouer les intercommunalités, pour mettre en commun les écoles municipales de musique, les écoles de danse, d'arts plastiques, de théâtre, etc.

Faire appel aux associations d'éducation populaire, savoir quels projets elles proposent.

Il faudra surtout s'approprier cette refondation, vaincre les réticences des élus (sur le financement) vaincre les réticences des enseignants (l'école est leur domaine de spécialistes) vaincre les réticences de certains parents. Il faudra veiller à ce que ces activités du périscolaire soient gratuites et ouvertes à tous.

C'est loin d'être gagné d'avance, mais nous ne pouvons laisser passer cette chance de faire entendre fortement notre voix pour une réelle coéducation qui met l'élève au centre du système.

Enfants et écrans : Grandir dans le monde numérique

En 2012, le défenseur des droits a rendu un rapport consacré aux droits de l'enfant intitulé « Enfants et écrans : grandir dans le monde numérique »

Notre société peine à s'adapter ou du moins à maîtriser l'irruption du numérique dans notre vie quotidienne. L'évolution constante ne laisse pas aux responsables publics le temps d'encadrer le phénomène, ni aux scientifiques le temps de mener des études approfondies sur ses conséquences sociales, juridiques et psychiques.

Dès lors, toutes les rumeurs, les craintes peuvent se faire jour : modifications du développement chez les très jeunes enfants, effets des ondes électromagnétiques des téléphones mobiles et des systèmes wifi, risques d'addiction, exposition de la vie personnelle...

Ce rapport n'aborde pas tous les enjeux concernant le numérique. Il a pour objectif d'examiner les évolutions sous l'éclairage des droits des enfants définis par la convention internationale des droits de l'enfant. Les droits concernés sont : le droit d'être protégé contre les violences (pornographie, pédophilie, harcèlement, exposition à des images violentes...), droit à la protection à la vie privée, droit à l'égalité de traitement (garçon/fille, origine, handicap...), droit de ne pas être exploité, droit de s'exprimer, droit d'exercer sa citoyenneté...

Propositions du rapport

1. Instaurer une co-régulation des politiques du numérique en direction des enfants et des adolescents avec la mise en place d'une coordination entre les acteurs publics, privés, nationaux et internationaux, coordination des dispositions juridiques et une information et diffusion des connaissances auprès des professionnels et du grand public.
2. Rendre visible sur les sites les modalités de signalement des contenus illicites et des contenus ou comportements inappropriés, mieux informer les jeunes sur leurs responsabilités dans l'utilisation d'Internet.
3. Faire reconnaître aux mineurs le droit à une protection renforcée de la vie privée (droit à l'oubli, droit au déréférencement...).

4. Inciter au niveau international les acteurs privés à l'autorégulation pour renforcer les droits des enfants.
5. Développer une politique de recherche pluridisciplinaire et indépendante concernant les usages, les effets, les conséquences de la généralisation du numérique pour les enfants.
6. Assurer une formation effective aux TICE des principaux acteurs intervenant auprès des enfants (enseignants, éducateurs, animateurs). *Je rajouterai que les parents devraient aussi pouvoir bénéficier de formations et d'informations sur la question dans le cadre d'une campagne plus large car beaucoup se retrouvent démunis face au numérique.*
7. Former davantage et plus systématiquement les policiers et gendarmes à la spécificité des procédures sur la cybercriminalité.

Quelques chiffres :

La généralisation de l'usage des Smartphones et tablettes numériques simplifie l'accès au web pour des enfants de plus en plus jeunes. Et c'est bien ce qui inquiète [le défenseur des droits](#). Aujourd'hui, le contrôle parental sur les ordinateurs, au-delà de l'âge de 8-10 ans, est « peu utilisé, lourd, imprécis », et « la navigation internet sur les tablettes, les Smartphones et via le wifi, échappe à tout contrôle ».

Avant même d'avoir 13 ans (âge autorisé pour une inscription sur les réseaux sociaux), 13 % des écoliers sont inscrits et 37 % des 11-12 ans.

5% des enfants français se disent harcelés sur internet avec des messages blessants ou méchants.

17 % des enfants disent avoir harcelé quelqu'un lors des 12 derniers mois.

Je ferai dans le prochain numéro un article sur la question des adolescents.

Sylvie FROMENTELLE

En savoir plus :

Pour lire le rapport : <http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/rapport-droit-enfants-bd-2012.pdf>

Convention internationale des droits de l'enfant : <http://www.droitsenfant.org/convention/>

Matinée des conseils locaux

La matinée des conseils locaux aura lieu le

Samedi 16 février

**Collège Copernic à Montmagny
de 8h30 à 12h**

C'est l'occasion pour les conseils locaux de rencontrer les administrateurs de la FCPE95 et d'échanger entre vous.

ASSURANCE SCOLAIRE

Recommandée par la 

À partir de **9,90€** par an

-20% pour toute 1^{ère} adhésion d'un enfant en maternelle.

La MAE protège plus de 8 millions d'enfants.

Attestation immédiate sur mae.fr

ENGAGEMENT N°4 : PROTÉGER LES ENFANTS SANS LOGIQUE DE PROFIT

Trop de parents pensent que leur Responsabilité Civile suffit à protéger leurs enfants. Oui, s'ils causent des dommages mais non s'ils sont victimes d'un accident.

Depuis 1932, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident causé ou subi par leurs enfants à l'école.


MON PREMIER ASSUREUR

Tous nos engagements sur mae.fr

MAE de la Région Parisienne • 02 32 83 60 75 • 9 rue d'Argenson - 75008 PARIS • contact@maerp.fr